



Neuchâtel, 30 juin 2023

Retour sur la session des 27 et 28 juin 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 27 et 28 juin 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2022 ([23.008ce tome 1](#), [22.008ce tome 2](#), [23.008 COFI](#) & [23.008 COGES](#))

Comment justifier une politique de l'écureuil alors que la population s'appauvrit ?

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'État, c'est un peu comme une œuvre d'art contemporain. Il y a ce que chacune et chacun y voit au premier abord, et il y a la signification que l'on peut leur donner. Et, comme l'artiste qui est souvent le premier à commenter son travail, le Conseil d'État dispose de la préséance quant à la manière de présenter les comptes de l'année précédente.

Une provision par-ci, une autre par-là, et voilà que ce qui aurait pu être un bénéfice flamboyant est transformé en une illustration aux couleurs bien plus ternes. Alors bien sûr, nous sommes toutes et tous conscients de la discrédence entre les flux d'espèces sonnantes et trébuchantes, et la réalité comptable du moment.

Il n'en reste pas moins que le gouvernement dispose d'une latitude qui lui permettrait de présenter le même exercice soit comme le bénéfice de la décennie, soit comme un court excédent, agréable mais pas exceptionnel. Et ce choix, qui est finalement un choix politique, un choix de communication, sera repris et diffusé largement par les médias.

Ayant remis les comptes à leur place, c'est-à-dire celle d'un outil politique, je me permettrai de vous donner l'interprétation du tableau, elle aussi politique, par le groupe socialiste, en renvoyant aux rapports des commissions de gestion et des finances pour les analyses plus détaillées et techniques.

Il y a d'abord ce montant : plus de 100 millions de francs ! 100 millions de « marge d'erreur » entre le budget 2022 et les comptes. 100 millions, alors qu'à chaque exercice budgétaire nous débattons de montants parfois 1000 fois plus faibles ! C'est un peu comme si le patron d'UBS négociait pendant trois semaines le montant qu'il devra payer pour sa place de parking. Alors



Nouvelles du Grand Conseil

sachant cela, on peut se poser légitimement la question de l'utilité du processus budgétaire. Mais nous ne pouvons nous passer de budget et nous savons, il est vrai, que les estimations budgétaires sont un vrai travail de Pythie. La véritable question se situe donc ailleurs : est-il véritablement pertinent de faire tant dépendre l'ensemble de nos politiques publiques d'indicateurs financiers basés sur des données si volatiles ? En d'autres termes, est-il justifié de renoncer à des investissements ou dépenses qui seraient immédiatement utiles à la population en raison de vagues extrapolations financières ? Nous commençons, si ça n'était pas déjà le cas avant, à en douter fortement... Espérons qu'à l'avenir, notre action publique se base beaucoup plus sur le critère simple et juste des besoins de la population plutôt que sur d'obscurs et fragiles paramètres financiers.

Ensuite, et la commission financière le relève, l'utilisation du budget ne dépend pas que de facteurs exogènes mais également de la volonté, bonne ou mauvaise, du Conseil d'État. Et là encore, il existe une certaine crainte que cette volonté soit volatile, que les montants, parfois durement obtenus dans le débat budgétaire, dorment dans l'attente d'une affectation qui ne viendra pas.

Or, chères et chers collègues, lorsque nous parvenons à un accord sur le budget, lorsque les groupes ont durement négocié pour obtenir des concessions qui leur sont essentielles, alors cet accord doit être suivi au plus près par le gouvernement, qui ne doit pas se contenter de respecter la limite supérieure d'un crédit, mais qui doit également l'utiliser lorsque c'est la volonté du parlement. Vous avez toutes et tous entendu parler plusieurs fois, ces derniers temps de séparation des pouvoirs, plutôt de ce côté-là de la salle.

Et c'est bien dans le respect de ce principe que les orientations politiques données clairement par le législatif lors du vote du budget doivent être respectées par l'exécutif dans le cadre de ses attributions. Nous saluons donc la proposition de la commission financière d'établir un suivi des montants votés dans l'enveloppe des subsides d'assurance-maladie pour l'exercice 2023. Nous appelons ensuite vraiment à ce que les accords et orientations législatives soient suivis par le Conseil d'État, au risque sinon de voir les groupes s'emparer, encore, de l'outil tant redouté du projet de loi pour assurer l'utilisation des crédits.

Enfin, le groupe socialiste rappelle, une fois encore, qu'il s'inquiète de la politique de l'écureuil, dont les noisettes sont cachées notamment dans les énormes provisions constituées cette année. Que l'état de nos finances semble s'améliorer de manière structurelle, nous en sommes bien sûr extrêmement satisfaits. Ce que nous peinons à comprendre, par contre, c'est l'attentisme du Conseil d'État face à cette embellie.

Nous sommes au sortir d'une crise sanitaire. Notre monde, et en particulier l'Europe, traverse une crise liée à la guerre tragique qui se déroule en Ukraine. Notre population souffre d'une augmentation frontale des denrées courantes, de l'énergie, des loyers et bien sûr des primes-maladie. Et pour couronner le tout, l'évolution démographique nécessite des dépenses et investissements massifs, en particulier dans le domaine de la santé, afin d'assurer que nos proches soient traités dignement, par des employé-es des secteur de la santé et du social qui méritent également d'être traité-es dignement. Et pour couronner le tout, la crise climatique



Nouvelles du Grand Conseil

dégradera à terme l'ensemble de nos conditions de vie si nous n'agissons pas suffisamment fort et vite.

Ces défis nécessiteront rapidement de délier davantage les cordons de la bourse, que l'on ne saurait laisser se remplir alors que celles des classes moyennes et précaires se vident. Nous veillerons ainsi que le budget de l'année prochaine se soucie de la majorité de la population qui souffre aujourd'hui de ces crises. Parce que s'il est déjà inacceptable pour un État pauvre d'accepter que sa population s'appauvrisse, alors cela est absolument inimaginable lorsque cet État s'enrichit.

Le groupe socialiste acceptera unanimement les comptes 2022 et les classements proposés. Il tient à remercier de tout cœur l'ensemble du personnel des secteurs public (Conseil d'État compris) et parapublic qui ont contribué à la bonne marche de notre canton en 2022. Et il tient finalement à lever (virtuellement pour l'instant) son verre à un résultat encourageant pour notre canton. » •

Le projet de décret est adopté par 95 voix sans opposition.

Inflation et crise sanitaire ([23.009ce](#) et [23.009com](#))

Ce n'est pas aux institutions ni à leurs employé-es de faire les frais du mal qui ronge le système de santé

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Nous le savons toutes et tous, le secteur de la santé est mis sous pression de toutes parts. La crise du covid a en particulier dès 2019 saturé l'ensemble du système de santé et impacté les différentes structures et entités chargées de délivrer des soins à la population. Mais au-delà de cette crise que l'on peut espérer ponctuelle, c'est un mal plus profond qui touche l'ensemble du système de santé de notre pays. Des coûts globaux en constante augmentation, des primes d'assurance-maladie qui grimpent de manière encore plus importante et étouffent les ménages, ainsi qu'une pénurie de professionnels compétents dans le domaine sont parmi d'autres autant de constats qui doivent nous alarmer aujourd'hui toutes et tous sur l'état de notre système de santé.

À mesure que ce système, pourtant réputé parmi les plus performants du monde, prend l'eau, c'est d'un côté la population qui trinque par la hausse des coûts de la santé et des coûts qu'elle supporte, et d'un autre côté les employés du secteur par des conditions de travail toujours plus pénibles et toujours plus stressantes dans l'ensemble des structures. Il s'agit d'ailleurs là



Nouvelles du Grand Conseil

d'un point sur lequel la population suisse ne se trompe pas en classant désormais la hausse des coûts dans le domaine de la santé comme sa priorité principale au niveau politique.

Mais les règles du jeu en la matière sont posées au niveau fédéral. Si on ajoute à ce contexte global la situation d'inflation que nous connaissons et qui touche l'ensemble des secteurs, on obtient les causes principales qui motivent et qui justifient la demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui. Le groupe socialiste remercie à ce titre le Conseil d'État de l'anticipation des problématiques, et également de la transparence complète et de qualité dont il fait preuve en nous proposant ce crédit. Nous soulignons également que la santé publique et accessible à toutes et tous, avec une prise en charge universelle, a un coût que notre collectivité doit être prête à assumer.

En plus des éléments abordés par le Conseil d'État dans son rapport et que nous partageons, nous tenons à affirmer deux priorités dans le cadre du traitement de ce dossier qui dicteront par ailleurs nos votes sur les différents amendements que nous aurons à traiter aujourd'hui. Tout d'abord, la première priorité pour nous est l'application de l'indexation à l'IPC dès le 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des employé·es du secteur de la santé concernés, comme cela est fait pour l'ensemble des fonctionnaires et des employé·es des entités parapubliques dans le domaine social notamment. Notre deuxième priorité est d'obtenir la garantie qu'un contrôle clair soit effectué sur la gestion et la recherche d'efficacité opérées par les entités autonomes de droit public qui sont concernées par le rapport.

Concernant l'indexation des salaires à l'inflation à hauteur de 2% dès le 1^{er} janvier 2023, le groupe socialiste est convaincu qu'il s'agit là d'un droit véritable et d'une revendication légitime des employé·es de la branche. En effet, après avoir toutes et tous applaudi et rappelé pendant l'entier de la crise sanitaire covid-19 à quel point les professions de la santé et les professionnels de la santé sont essentiels, comment justifier aujourd'hui qu'ils puissent être traités différemment des autres employé·es de la fonction publique et des entités parapubliques ?! Nous le rappelons ici : cette indexation n'est pas un cadeau mais une mesure simplement nécessaire pour maintenir le pouvoir d'achat et le salaire réel de ces employé·es. Cette indexation est encore plus nécessaire pour les plus bas salaires pour qui perdre 1% de pouvoir d'achat pendant les six premiers mois de l'année, sans rattrapage, n'est simplement pas une option. Nous soutenons donc pleinement la demande des syndicats et c'est pourquoi, dans la droite ligne de la motion populaire acceptée et traitée par le Grand Conseil lors de notre dernière session, nous avons déposé un amendement augmentant le crédit proposé de 2,9 millions – qui correspond à cette indexation sur le premier semestre de l'année. Cet amendement a désormais été repris par la commission et nous aurons l'occasion de nous prononcer sur ce point tout à l'heure.

La deuxième préoccupation du groupe socialiste est donc de garantir un contrôle sur les entités mentionnées et sur leur gestion et leur recherche d'efficacité. En effet, il est difficile – que ce soit pour une commission ou pour nous en tant que député·es – au travers et à l'occasion d'un crédit tel que celui-ci, d'exercer un contrôle précis pour estimer si tous les moyens sont mis en œuvre dans les entités concernées pour optimiser les coûts et améliorer



Nouvelles du Grand Conseil

les prestations autant que possible. Par conséquent, nous sommes partisans et avons soutenu en commission les outils qui permettront d'assurer ce contrôle. Cela se traduira par le soutien à l'amendement proposé par le Conseil d'État concernant l'introduction d'un audit sur les entités concernées et de l'amendement du Conseil d'État demandant un préavis de la commission des finances pour libérer les montants concernant l'année 2023 une fois que nous aurons toutes les justifications et les éléments sur ce point.

En conclusion, ce crédit ne permet pas à lui-seul, vous l'aurez bien de compris, de régler tous les problèmes dans le domaine sanitaire que j'ai énumérés en introduction et ce sujet reviendra certainement sur nos pupitres mais également à tous les échelons de la politique suisse. Il permet néanmoins de préserver le pouvoir d'achat du personnel concerné, ou en tout cas le mieux possible, et de préparer les entités concernées à relever les défis qui les attendent. Le groupe socialiste votera donc oui à l'unanimité au présent rapport et au projet de décret une fois celui-ci amendé, et je me permettrai de reprendre la parole sur les différents amendements pour préciser la position du groupe. » •

*Le projet de décret amendé est adopté par 73 voix contre 8 (Vote à la majorité de 3/5).
Le classement de la motion [23.202](#) est accepté par 51 voix contre 46.*

Réforme de la perception de la contribution viticole ([23.004ce](#) et [23.004com](#))

Une évidente simplification de procédure

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et Chers collègues,

Un rapport qui n'a pas soulevé un grand débat parce qu'il s'agit d'une simplification, d'un circuit plus court pour percevoir la contribution viticole. La contribution et son montant restent inchangés. Aujourd'hui, nous passons de l'État aux communes, aux propriétaires, aux exploitants. Demain, cela se fera directement de l'État aux exploitants, donc une simplification bienvenue. On est plutôt étonné que cela n'ait pas été fait avant.

La procédure de consultation a montré que les communes étaient d'accord avec cette nouvelle manière de faire et qu'elles pouvaient être accompagnées par l'État si elles devaient percevoir autre chose que la simple contribution viticole.

Il n'y a aura aucune opposition pour le groupe socialiste qui remercie le Conseil d'État de ce rapport. » •

Le projet de loi est adopté par 88 voix sans opposition.



Fiscalité des personnes morales ([23.007ce](#) et [23.007com](#))

Oui à une réforme de la péréquation des produits de l'IPM mais sans urgence et en tenant compte des contextes fiscaux communaux !

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Avant de débattre d'amendements et d'éventuels désaccords, peut-être faut-il rappeler en préambule de quoi nous parlons. L'évolution du contexte économique et fiscal conduit ces dernières années à une augmentation des revenus globaux des personnes morales dans notre canton. Et il s'agit aujourd'hui concrètement de savoir comment doit être partagée cette manne inespérée. Alors bien sûr, adopter des règles de répartition financière a toujours de quoi attiser les appétits et amener son lot de tensions, mais rappelons à ce stade qu'il est tout de même toujours plus agréable de répartir des bénéfices que des déficits.

Et il faut dire que la répartition actuelle de ces bénéfices sur notre territoire est hautement aléatoire. Les communes adoptent certes des politiques d'encouragement à l'implantation d'entreprises. Et il est vrai que ces mêmes communes doivent ensuite s'adapter aux effets parfois importants et incommodants de l'activité d'une grande entreprise, en particulier sur la circulation dans des petites localités. Il n'en reste pas moins que l'établissement d'une grande multinationale sur son sol dépend beaucoup de facteurs sur lesquelles les communes n'ont pas d'emprise, et constitue ainsi une véritable petite loterie.

Le groupe socialiste est donc convaincu, sans aucune hésitation, que le système actuel de répartition de l'impôt sur les personnes morales doit être revu. Il est ici question d'équité, de justice élémentaire. On ne peut pas faire dépendre une part significative des recettes de communes neuchâteloises de processus décisionnels internes et confidentiels de multinationales, qui sont parfois basées à l'autre bout du monde.

Dans l'attente de cette réforme, qui fera sans aucun doute l'objet de quelques séances de commission, le groupe socialiste estime qu'il est pertinent de prévoir une solution transitoire permettant d'envisager une entrée en douceur dans le futur régime pérenne.

Entrons maintenant dans le vif du sujet. La proposition du Conseil d'État devait concerner l'exercice 2023 déjà, prévoyant ainsi tant une clause d'urgence que la rétroactivité de cette loi. Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer très clairement notre retenue face à ces mécanismes censés rester extraordinaires. Le droit d'urgence, la rétroactivité, peuvent



Nouvelles du Grand Conseil

être utilisés pour faire face à des situations de crise, de catastrophes naturelles, de guerre ou de pandémie.

Mais il est inenvisageable de voter une loi urgente uniquement pour redistribuer le bénéfice exceptionnel d'une ou deux communes sur une seule année. La clause d'urgence consiste, rappelons-le, à priver le peuple de son droit fondamental de demander un référendum. Accepter une telle privation démocratique aujourd'hui serait banaliser un outil qui devrait rester extraordinaire, surtout au sortir d'une crise qui a nécessité de nombreuses mobilisations du droit d'urgence et de la clause d'urgence, érodant ainsi la confiance d'une partie de la population. Nous vous invitons ainsi à accepter le premier amendement de la commission, initialement déposé par notre groupe, qui supprime la clause d'urgence et la rétroactivité sur l'année 2023. La clause d'urgence doit rester réservée aux cas d'urgence !

Notre second amendement, accepté également par la commission, prévoit simplement que le montant écrié sur l'année 2024 soit immédiatement et intégralement reversé aux communes. Pourquoi ne pas réserver une part de ce montant, la mettre de côté et prévoir des règles spécifiques de redistribution ? Tout simplement parce que cette loi ne concerne qu'une année et des montants somme toute peu importants... Ne compliquons donc pas le dispositif et distribuons ces deniers aux communes qui ont déjà probablement mille idées (et besoins) sur la manière de les utiliser. Nous vous invitons donc à accepter cette redistribution intégrale et donc le second amendement de la commission.

Les deux derniers amendements concernent l'utilisation des montants qui ne seraient pas immédiatement versés aux communes. Si l'amendement précédent est accepté, alors ils deviendront sans objet. Dans tous les cas, ces deux amendements n'ont pas fait l'objet de débats particuliers et seront acceptés par notre groupe s'ils sont mis au vote.

Il reste enfin une question essentielle pour le groupe socialiste, mais également pour la population boudryenne, qui ne m'est, comme vous le savez, pas étrangère. Ce point faisait l'objet d'un amendement du groupe socialiste qui a été retiré au profit du postulat proposé par la commission. Il faut en effet relever que la Ville de Boudry se serre la ceinture depuis des années et procède uniquement aux investissements absolument nécessaires. Pendant ce temps, la population boudryenne paie un taux d'impôt sensiblement supérieur à la moyenne des communes du littoral. On ne peut ainsi que comprendre que, face à une embellie financière soudaine, il y ait une résistance certaine à se voir priver d'une manne tant espérée en faveur des communes favorisées qui ont parfois même pu s'offrir des baisses d'impôts importantes. On entendait hier soir au Conseil général, de tous bords, que ce n'est pas aux habitantes et habitants de Boudry de financer les baisses d'impôts de certaines autres communes.

Le groupe socialiste partage fermement cette vision. Il sera absolument nécessaire, dans le cadre du régime pérenne de répartition de l'impôt sur les personnes morales, de prendre



Nouvelles du Grand Conseil

également en compte la répartition des richesses entre les communes. L'acceptation du postulat de la commission invitera ainsi le Conseil d'État à analyser cette question essentielle, et nous espérons vivement que notre autorité donnera aujourd'hui ce signal positif quant aux importants travaux à venir.

Nous accepterons donc ce projet à l'unanimité, sous réserve bien sûr de l'acceptation de tous les amendements. » •

L'entrée en matière est acceptée par 77 voix contre 19.

Le projet de loi amendé est adopté par 71 voix contre 19.

Le postulat [23.212](#) est accepté par 51 voix contre 38.

Congé d'adoption ([23.010ce](#))

L'État doit prendre ses responsabilités à l'égard des familles adoptantes

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Dans cet hémicycle, il y a 11 ans, nos prédécesseurs et prédécesseuses ont par trois fois accepté à une très grande majorité un congé d'adoption de 12 ou 14 semaines :

La première fois au travers de la motion populaire 12.135 munie de 1372 signatures qui demandait un congé d'adoption similaire au congé maternité selon la Loi fédérale sur les APG. La seconde fois au travers de l'acceptation d'une motion 12.154, déposée par le groupe libéral-radical. Cette motion proposait un décret qui sollicitait l'Assemblée fédérale par le biais d'une initiative cantonale intitulée « Congé maternel d'adoption ».

La troisième fois alors que le Conseil d'État avait tenté de classer la motion populaire à la suite du rapport 15.057, le Grand Conseil avait alors refusé son classement.

Le ton était donc donné : notre Autorité demandait une égalité de traitement entre les bénéficiaires du congé maternité et du congé d'adoption. Par ailleurs, l'année passée, notre groupe socialiste avec le groupe Vertpop ainsi que d'autres députés avons déposé un projet de loi pour un congé parental comprenant l'ensemble des définitions de la fonction parentale, et ce peu importe un lien de filiation ou une adoption. Car c'est bien de cela que nous parlons aujourd'hui ! D'une part cette inégalité entre parents, et d'autre part surtout, ce manque de considération de la part du Conseil d'État de l'intérêt supérieur de l'enfant.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous sommes à nouveau face à un rapport d'information qui nous propose de classer cette motion 12.135 sans respecter la volonté de notre Autorité et ainsi faire perdurer cette discrimination. Certains et certaines d'entre nous étaient présents à l'époque de ces votes et s'en souviennent certainement. Dans cet hémicycle, nous entendons régulièrement l'adage : là où il y a une volonté, il y a un chemin. Malgré le chemin, qui fut long, à peu près 11 ans tout de même, et bien ce rapport d'information nous démontre que le Conseil d'État n'a pas la volonté de reconnaître les parents adoptifs en tant que parents. Il y a également une certaine incohérence du Conseil d'État d'autoriser des adoptions nationales et internationales, et de ne pas répondre à sa responsabilité de protéger des enfants adoptés qui sont vulnérables et ont besoin de temps pour créer ce lien d'attachement.

En tant que législatif, comment pouvons-nous accepter une telle inégalité de traitement entre parents ? Les liens familiaux entre les enfants adoptés et leurs parents sont primordiaux et leur renforcement nécessite, à l'évidence, des congés payés lors de l'arrivée de l'enfant. Comment est-il possible que la politique de notre canton ne se préoccupe pas de la situation des familles adoptantes et des enjeux qui leur sont propres, au point de proposer une solution aussi discriminatoire ? Mais surtout que faisons-nous de l'intérêt supérieur de l'enfant adopté qui lui ne bénéficiera de la présence de ses parents à son arrivée que durant 2 semaines seulement ? Ces gens-là seront évidemment obligés de prendre des congés sans solde, et ce seront forcément des familles plus aisées qui arriveront à être le plus présentes auprès de leur enfant.

Pour notre groupe, il est inaudible de se cacher derrière des aspects légaux ainsi que des frais financiers totalement mineurs – et alors que cela fonctionne dans d'autres cantons – en comparaison des bénéfices pour les enfants et les familles concernées de l'introduction d'un tel congé d'adoption. Le groupe socialiste refusera à nouveau le classement de cette motion et acceptera bien évidemment la motion du groupe VertPop. Mais surtout, nous attendons avec impatience la suite des travaux en commission législative au sujet de notre projet de loi pour un congé parental. » •

Le classement de la motion [12.135](#) est accepté par 52 voix contre 24.

La motion [23.217](#) est acceptée par 64 voix contre 26.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 30 juin 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.